



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/17

Reçu en Préfecture le : 21/11/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 20 novembre 2017**  
**D-2017/491**

***Aujourd'hui 20 novembre 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Alain SILVESTRE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Catherine BOUILHET

**Subvention sport éducatif et loisirs et haut niveau.  
Désaffectation. Année 2017. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Aide au fonctionnement des clubs bordelais**

La ville de Bordeaux accompagne financièrement les clubs sportifs œuvrant au développement de la pratique sportive sur le territoire, au travers de 4 grands axes :

- Le sport éducatif et de loisirs et le développement des activités sportives de proximité
- La formation des jeunes et des dirigeants
- La promotion et le développement de la pratique féminine
- Le développement de la filière haut niveau.

Après le début de saison, la Ville souhaite soutenir certains projets répondant aux axes de la politique sportive défendue et nécessitant un accompagnement exceptionnel.

Dans le cadre de la formation, l'association Bordeaux Gironde Hockey sur glace a mis en place une section sportive pour permettre aux jeunes de concilier études et sport et d'envisager à plus long terme de former les jeunes hockeyeurs de l'équipe des Boxers de Bordeaux (1<sup>ère</sup> division nationale).

« Les lionnes de Bordeaux » en rugby et « les burdis » en volley-ball deux équipes féminines de haut niveau sont engagées cette année en 2<sup>ème</sup> division nationale. La difficulté sportive de ces championnats, la complexité du développement du partenariat privé, et notre volonté de soutenir l'émergence du sport féminin incite la ville d'aider exceptionnellement ces deux équipes en ce début de saison.

Enfin, il est à noter plusieurs initiatives sportives contribuant à l'animation du territoire. D'une part la création de deux nouvelles offres sportives, de la boxe dans le quartier Belcier par l'association Impact Aquitaine et du volley dans le futur gymnase Ginko qui ouvrira ses portes dès le début 2018 par la Maison de Quartier de Chantecler.

D'autre part, de nombreuses associations recherchent sans cesse de nouvelles actions pour maintenir la qualité de leur accueil et proposer des activités de proximité. C'est le cas de la Flèche de Bordeaux située à proximité de la place St Michel, de l'association APIS implantée dans le quartier des Aubiers, de l'association BAC Tennis Club située dans le quartier de Bacalan et de Hockey Garonne Sport qui développe une activité hockey sur gazon dans le quartier de la Bastide.

Toutes ces initiatives méritent que la ville de Bordeaux les soutienne financièrement au travers d'une subvention dont les montants sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Soutien à la formation :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Bordeaux Gironde Hockey sur Glace	Création d'une section sportive	2 000euros

Promotion du sport au féminin de haut niveau :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Stade Bordelais ASPTT	Développement de la pratique de rugby féminin de haut niveau	3 000euros
Bordeaux Mérignac Volley	Développement de la pratique de volley-ball féminin de haut niveau	4 000euros

Développement des activités sportives de proximité :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Impact Aquitaine	Création d'une nouvelle offre boxe sur le quartier Belcier	3 000euros
Sporting Chantecler Bordeaux	Création d'une nouvelle offre volley-ball sur le quartier Aubier - Ginko	3 000euros
La Flèche de Bordeaux	Accompagnement au développement des activités sportives	2 000euros
APIS	Accompagnement au développement des activités sportives	2 000euros
BAC Tennis Club	Accompagnement au développement des activités sportives	2 000euros
Hockey Garonne Sport	Accompagnement au développement des activités sportives	2 000euros

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

### **Désaffectation de subvention**

Dans le cadre de l'arbitrage budgétaire de janvier 2017, une subvention d'accompagnement à la réalisation d'un événement sportif de haut niveau, le Grand Prix Jean Boiteux, d'un montant de 9 000euros a été attribuée à l'association Girondins de Bordeaux Omnisports.

Pour des questions de calendrier et complémentarité des compétitions, cette manifestation n'a pu avoir lieu et a donc été reportée à l'année 2018, il convient alors de désaffecter les crédits.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations concernées
- adopter les termes des avenants et autoriser Monsieur le Maire à les signer s'il y a lieu
- autoriser Monsieur le Maire à désaffecter la subvention de l'association des Girondins de Bordeaux.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Bordeaux Gironde Hockey sur glace – ANNEE 2017**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Gironde Hockey sur glace, le 1er février 2017 pour un montant de 30 000€. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Delphine Dumoutier, Présidente de l'association Bordeaux Gironde Hockey sur glace

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Dans le cadre de la création d'une section sportive, la ville de Bordeaux souhaite accompagner l'initiative de l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 3 000€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Bordeaux Gironde Hockey sur glace est portée à 33 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Gironde Hockey  
sur glace

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Delphine DUMOUTIER  
Présidente



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS –Stade Bordelais Asptt– ANNEE 2017**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais Asptt, le 1er février 2017 et complété par un avenant le 13 juin 2017 pour un montant de 730 260€. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry Beheregaray, Président de l'association Stade Bordelais Asptt

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Dans le cadre de la promotion du sport féminin de haut niveau, la ville de Bordeaux souhaite accompagner l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 3 000€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Stade Bordelais Asptt est portée à 733 260€.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais Asptt

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Bordeaux Mérignac Volley– ANNEE 2017**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Mérignac Volley, le 1er février 2017 pour un montant de 80 000€. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Sylvain Morvan, Président de l'association Bordeaux Mérignac Volley

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Dans le cadre de la promotion du sport féminin de haut niveau, la ville de Bordeaux souhaite accompagner l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 3 000€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Bordeaux Mérignac Volley est portée à 83 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Mérignac Volley

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Sylvain MORVAN  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Sporting Chantecler Bordeaux– ANNEE 2017**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux, le 1er février 2017 et complété par un avenant le 13 juin 2017 pour un montant de 34 050€. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie-Claire Pargade, Président de l'association Sporting Chantecler Bordeaux

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite accompagner les initiatives de développement des activités de proximité de l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 3 000€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting Chantecler Bordeaux est portée à 37 050 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Sporting Chantecler  
Bordeaux

P/Le Maire

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Marie-Claire PARGADE  
Présidente